

Point 3 de l'ordre du jour  
Communications du Conseil communal

---

Suite aux communications données par le Conseil communal lors de la dernière séance du Conseil général du 16 mai 2023 sur l'avancement du projet lié au périmètre scolaire, le Conseil communal a reçu plusieurs interpellations de divers groupes parlementaires et de membres du Conseil général.

Tenant compte de cela, le Conseil communal a informé le Conseil général le 20 juin 2023 que la procédure du concours d'architecture était momentanément suspendue jusqu'à nouvel avis.

Afin de discuter ensemble sur la poursuite de ce projet de grande importance pour notre Commune, le Conseil communal a immédiatement réuni le bureau du Conseil général et la Commission financière en date du 6 juillet 2023.

Lors de cette réunion très courtoise et très productive, le Conseil communal a pu expliquer sa stratégie, la vue d'ensemble de tous les investissements futurs selon la planification financière communale et les enjeux y relatifs. Les besoins du périmètre scolaire et les 7 variantes analysées par le Conseil communal ont aussi pu être présentés avec les impacts sur la fiscalité. La constitution de groupes de travail a également été proposée par le Conseil communal avec un calendrier des prochaines étapes.

Fort de cette présentation aux membres du bureau du Conseil général et de la Commission financière, le Conseil communal a souhaité l'organisation d'une séance spéciale du Conseil général pour présenter ces différents points à l'ensemble de ses membres.

Le bureau du Conseil général a accepté cette proposition et la date du lundi 28 août 2023 à 19h.30 a été retenue pour ne pas trop retarder les processus liés à la réalisation du périmètre scolaire.

Par conséquent, c'est dans un excellent état d'esprit que le Conseil communal présentera tous ces éléments à l'ensemble des membres du Conseil général en vue d'aller de l'avant avec ce dossier.

L'ordre du jour de la séance du Conseil général du 28 août 2023 vous donnera tous les détails sur le contenu de cette présentation.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 21 août 2023.

Le Conseil communal